

**SECTION 1. IDENTIFICATION**

<b>Identificateur du produit</b>	Époxy Industriel Passeport Élite à base d'eau 50% solide - Partie A PE700298
<b>Autres moyens d'identification</b>	N.D.
<b>Usage recommandée</b>	Revêtement époxy
<b>Restrictions d'utilisation</b>	Inconnues
<b>Identificateur du fournisseur</b>	SCI COATINGS INC. 8320 Rue Grenache, Anjou, Québec Canada H1J 1C5 www.scicoatings.com
<b>No. 24 -hres</b>	<b>Numéro d'urgence 24 heures au Canada (CANUTEC): (613) 996-6666</b>

**SECTION 2. IDENTIFICATION DES DANGERS**

<p><b>Classification</b>          Toxicité aiguë Oral et cutanée Catégorie 4          Irritation de la peau Catégorie 2          Lésions oculaires graves / irritation oculaire Catégorie 1          Possible réaction allergique cutanée Catégorie 1          Toxicité spécifique pour certains organes cibles - Exposition répétée Catégorie 1</p> <p><b>Éléments d'étiquetage</b></p>  <p><b>Mention d'avertissement</b>          Danger</p> <p><b>Mention de dangers</b>          H302 + H312 : Nocif en cas d'ingestion ou par contact avec la peau.          H315 : Provoque une irritation cutanée.          H317 : Peut provoquer une réaction allergique cutanée.          H318 : Provoque des lésions oculaires graves.          H319 : Provoque une sévère irritation des yeux.          H361 : Susceptible de nuire à la fertilité ou au fœtus.          H411 : Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.</p>
---

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ (FDS)

Époxy Industriel à base d'eau 50% solide - Partie A

PE700298

## Conseil(s) de prudence

### Prévention:

P272 : Les vêtements de travail contaminés ne doivent pas sortir du lieu de travail.

P280 : Porter des gants de protection, des vêtements de protection et des lunettes de protection.

P402+405+ P235 : Conserver sous clé dans un endroit frais et sec.

P411 : Conserver à des températures ne dépassant pas le point de congélation.

P391 : Recueillir les déversements.

P501 : Éliminer le contenu/contenant conformément aux réglementations locales, régionales, nationales, territoriales, provinciales et internationales. Réponse : à manipuler conformément aux bonnes pratiques d'hygiène industrielle et aux pratiques de sécurité.

P308 + P313 : en cas d'exposition ou d'inquiétude : Consulter un médecin/attention.

P310 : Appeler immédiatement un centre antipoison ou un médecin.

P330 : Rincer la bouche.

P302 + P352 : en cas de contact avec la peau : laver abondamment à l'eau.

P305 + P351 + P338 : EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX : rincer soigneusement à l'eau pendant plusieurs minutes. Retirez les lentilles de contact, si elles sont présentes et facile à faire. Continuez de rincer.

P313 + P333 +P337 : Consulter un médecin : En cas d'irritation cutanée ou d'éruption cutanée ou si l'irritation oculaire persiste.

**Autres dangers:** Tenir à l'écart des enfants et des animaux.

## SECTION 3.

### COMPOSITION / INFORMATION SUR LES INGRÉDIENTS

Nom chimique	Numéro de CAS	% concentration
Eau distillée	7732-18-5	40% - 60 %
Oxirane, 2,2'-((1-methylethylidene)bis(4,1-phenyleneoxmethylen)bis-,homopolymere	1675-54-3	50% - 60%

**SECTION 4. PREMIERS SOINS**

**Mesures de premiers soins**

**Contact avec la peau:**

Rincer à l'eau et au savon pendant au moins 15 minutes. Consultez un médecin si l'irritation persiste ou si vous ne vous sentez pas bien.

**Contact avec les yeux:**

Rincer immédiatement et abondamment à l'eau pendant au moins 15 minutes. Consulter un médecin.

**Ingestion:**

EN CAS D'INGESTION : Appelez un centre antipoison/un médecin/...si vous ne vous sentez pas bien.

**Symptômes et effets les plus importants, qu'ils soient aigus ou retardés**

**En cas d'inhalation:**

Peut provoquer des symptômes d'allergie ou d'asthme ou des difficultés respiratoires en cas d'inhalation.

**En cas de contact avec la peau:**

Nocif en cas de contact avec la peau. Provoque une irritation de la peau. L'exposition peut provoquer une réaction allergique.

**En cas de contact avec les yeux:**

Provoque de graves lésions oculaires.

**En cas d'ingestion:**

L'ingestion est susceptible d'être nocive ou d'avoir des effets néfastes.

**Prise en charge médicale immédiate ou d'un traitement spécial**

**Instructions particulières:**

Si un médecin ou des soins médicaux sont nécessaires, avoir le contenant ou l'étiquette du produit à portée de main.

**SECTION 5. MESURES À PRENDRE EN CAS D'INCENDIE**

**Moyens d'extinction**

**Moyens d'extinction appropriés**

En cas d'incendie : eau pulvérisée, mousse, poudre chimique sèche, dioxyde de carbone (CO2).

**Moyens d'extinction inappropriés**

Aucun connu

**Dangers spécifiques découlant du produit**

Du gaz ammoniac peut être libéré à des températures élevées. En cas de combustion incomplète, il faut s'attendre à une formation accrue d'oxydes d'azote (NOx). Une combustion incomplète peut former du monoxyde de carbone. Peut générer du gaz ammoniac. Peut générer des gaz d'oxyde d'azote toxiques. La combustion produit des fumées nocives et toxiques. Le personnel non-nécessaire doit être évacué. Se référer à la section 9 pour les propriétés d'inflammabilité.

**Équipement de protection spécial et précautions pour les pompiers**

Utiliser un appareil respiratoire autonome et des vêtements de protection.

**SECTION 6. MESURES À PRENDRE EN CAS DE DÉVERSEMENT ACCIDENTEL**

**Précautions personnelles, équipement de protection et procédures d'urgence**  
 Zone dégagée. Assurez-vous d'une ventilation adéquate. Portez des vêtements et des équipements de protection individuelle appropriés.

**Méthodes et matériaux de confinement et de nettoyage**  
 Pour le confinement, assurez-vous d'une ventilation adéquate et absorbez tout déversement avec un liant liquide inerte et éliminez les déchets en toute sécurité.

**SECTION 7. MANUTENTION ET STOCKAGE**

**Précautions à prendre pour une manipulation en toute sécurité**  
 Manipuler conformément aux bonnes procédures d'hygiène industrielle et de sécurité. Porter une protection respiratoire lors de la manipulation. Éviter tout contact corporel avec les récipients ou leur contenu, sauf si l'on porte un équipement de protection individuelle approprié. Porter une protection respiratoire lors de la manipulation. Éviter le rejet dans l'environnement.

**Conditions d'entreposage en toute sécurité**  
 Conserver dans un endroit frais, sec et bien ventilé. Stocker conformément aux réglementations locales, régionales, nationales et internationales. Conserver à l'écart des matériaux incompatibles.

**SECTION 8. CONTRÔLE DE L'EXPOSITION / PROTECTION INDIVIDUELLE**

**Paramètres de contrôle**  
 Tous les vêtements de protection doivent être propres et disponibles pour s'habiller avant le travail. Les mesures d'ingénierie ou les contrôles et les recommandations d'EPI ne sont que des lignes directrices et peuvent ne pas s'appliquer à chaque situation. Données non disponibles. Pour de plus amples renseignements, veuillez consulter les exigences correspondantes sous <http://www.ccohs.ca/topics/hazards/chemical/chemicals/>

**Contrôles techniques appropriés**  
 Ventilation par aspiration locale requise. De l'air d'appoint doit être fourni pour équilibrer l'air qui est éliminé par une ventilation d'échappement locale ou générale. Assurer une ventilation suffisante pour maintenir les vapeurs en dessous de la limite d'exposition admissible. Des fontaines oculaires d'urgence et des douches de sécurité doivent être disponibles à proximité immédiate de toute exposition potentielle. Assurez-vous que toutes les réglementations nationales/locales sont respectées.

**Mesures de protection individuelle**  
**Mesures générales**  
 Ne pas manger, boire ou fumer pendant le travail. Évitez tout contact avec la peau ou les yeux. Si les vêtements entrent en contact avec du matériel, ne laissez pas sortir du lieu de travail. Nettoyez soigneusement les mains et toute peau exposée après le travail et avant les pauses.

**Protection des yeux/du visage**  
 Utilisez des lunettes hermétiquement fermées ou des lunettes de sécurité avec des protections latérales résistantes aux produits chimiques.

**Protection de la peau**  
 Porter des gants de protection résistant aux produits chimiques. Portez des vêtements imperméables si nécessaire pour vous protéger contre tout contact avec le produit.

**Protection respiratoire**  
 En cas de ventilation insuffisante, porter une protection respiratoire.



SECTION 9. PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES	
Apparence	Liquide coloré
Odeur	Non disponible
Seuil olfactif	Non disponible
pH	Non disponible
Point de fusion	Non disponible
Point d'ébullition initial / plage	100 °C
Point d'éclair	>248,89 °C
Taux d'évaporation	Non disponible
Inflammabilité (solides et gaz)	Non disponible
Limites supérieures d'inflamabilité ou d'explosibilité.	Non disponible
Limites inférieures d'inflamabilité ou d'explosibilité.	Non disponible
Tension de vapeur	19.30 mm Hg @21°C
Densité de vapeur	Non disponible
Gravité Specificque	1.10
Solubilité dans l'eau	Partielle
Coefficient de partage n-octanol/eau	Non disponible
Température d'auto-inflammation	Non disponible
Température de décomposition	Non disponible
SECTION 10. STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ	
Réactivité	Aucun connu
Stabilité chimique	Stable dans les conditions de manutention et de stockage recommandées.
Risque de réactions dangereuses	En présence d'humidité et en contact avec d'autres matériaux qui réagissent avec les isocyanates, ou à des températures supérieures à 177 °C, cela peut provoquer une polymérisation. Évitez la chaleur, les étincelles et les flammes.
Condition à éviter	Lumière directe du soleil. Températures extrêmement élevées et basses.
Matériaux incompatibles	Eau, amines, acides et bases forts, alcools et alliages de cuivre.
Produits de décomposition dangereux	Oxydes d'azote, oxydes de carbone.

**SECTION 11. DONNÉES TOXICOLOGIQUES**

<b>Voies d'administration probables</b>	Inhalation, contact avec la peau, contact avec les yeux, ingestion.
<b>Toxicité aiguë</b>	Oral: Nocif en cas d'ingestion. Cutané: Nocif par contact avec la peau.
<b>Données LD50 and LC50 Data</b>	Indisponible
<b>Corrosion/Irritation cutanée</b>	Provoque une irritation de la peau.
<b>Lésions oculaires graves/Irritation oculaire</b>	Provoque des lésions oculaires graves.
<b>Toxicité pour certains organes cibles - Exposition unique</b>	Pas de données
<b>Danger par aspiration</b>	Non classé en fonction des données disponibles.
<b>Toxicité pour certains organes cibles - Expositions répétées</b>	Pas de données
<b>Sensibilisation respiratoire ou cutanée</b>	Peut irriter les muqueuses, les yeux, le nez et les voies respiratoires. Peut provoquer une crise d'asthme chez les personnes ayant une hyperréactivité bronchique préexistante. L'exposition à des concentrations élevées peut entraîner une bronchite, un spasme bronchique et un oedème pulmonaire. Les effets sont généralement réversibles. Peut causer C.N.S. Dépression avec des symptômes de nausées, étourdissements, somnolence, étourdissements, perte de coordination.
<b>Cancérogénicité</b>	Inconnu
<b>Toxicité pour la reproduction</b>	Suspecté de nuire à la fertilité ou à l'enfant à naître.
<b>Mutagénicité sur les cellules germinales</b>	Non disponible
<b>Effets d'interaction</b>	Non disponible

**SECTION 12. DONNÉES ÉCOLOGIQUES**

Dangereux pour l'environnement aquatique.  
 Le SIMDUT ne l'exige pas.  
 Ceci n'est pas exigé par OSHA HCS 2012.

**SECTION 13. DONNÉES SUR L'ÉLIMINATION**

**Méthodes d'élimination**  
 Jetez le contenu/récipient dans un récipient sûr conformément aux réglementations locales, régionales ou nationales.

**SECTION 14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT**

Non réglementé par les lois canadiennes sur le TMD et américaines (Règlements DOT).

**SECTION 15. INFORMATIONS SUR LA RÉGLEMENTATIONS**

Non requis en vertu de la réglementation canadienne.

SECTION 16. AUTRES INFORMATIONS	
Date de préparation	Août 2022
Date de la plus récente version révisée	14 décembre 2023
Indicateurs de révisions	L'ensemble de la DSMD a été modifié en août 2020 pour être conforme au SIMDUT 2015, qui intègre le Système général harmonisé de classification et d'étiquetage des produits chimiques pour les lieux de travail canadiens.
Références	1. Feuilles d'information de l'ACSST, septembre 2016, CCHST, 2016 © 2. Fiche(s) signalétique(s) du fournisseur
ACGIH	Conférence Américaine des Hygiénistes Industriels Gouvernementaux
ATE	Estimation de la toxicité aiguë
CAS	Service de résumés chimiques
DSL	Liste intérieure des substances
IARC	Agence internationale pour la recherche sur le cancer
IATA	Association du transport aérien international
IMDG	Code maritime international des marchandises dangereuses
LC	Concentration mortelle
LD	Dosage mortel
NIOSH	Institut national de sécurité et de santé au travail
NTP	Programme social de toxicologie (État-Unis)
OSHA	Occupational Safety and Health Administration, une division du gouvernement des États-Unis chargée de l'établissement et de la mise en pratique des règlements relatifs à l'hygiène et à la sécurité au travail.
PEL	Limite d'exposition admissible de l'Occupational Safety and Health Administration (États-Unis)
STEL	Limite d'exposition à court terme
TDG	Transport de marchandises dangereuses au Canada
TLV	Valeur limite seuil
TSCA	Les composants du produit sont répertoriés dans l'inventaire de la liste des substances toxiques
TWA	Moyenne pondérée dans le temps
SIMDUT	Système d'information sur les matières dangereuses utilisées au travail

**AVIS IMPORTANT**

Les déclarations, recommandations et informations techniques contenues dans ce document sont exactes au meilleur savoir de Passeport Élite. Les données ne se rapportent qu'au matériel spécifiquement désigné dans le présent document. Elles ne sont pas valides si le matériel est utilisé en combinaison avec d'autres matériaux. Il est de la responsabilité des utilisateurs de vérifier la convenance de ces informations pour leur propre usage particulier, et de tester ce produit avant utilisation. Passeport Élite n'assume aucune responsabilité légale quant à l'utilisation de ces données ou tout dommage direct, indirect consécutif, économique ou autres, sauf le cas échéant, remplacer le produit ou rembourser le prix d'achat, tel que prévu dans le contrat d'achat.